

Aménager certains locaux de la préfecture pour améliorer l'accueil du public, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le traitement des demandes des permis de conduire et l'accueil des ressortissants étrangers.

D'importants travaux d'aménagement des locaux de la préfecture sont réalisés depuis le début de l'année pour améliorer l'accueil du public, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le traitement des demandes des permis de conduire et l'accueil des ressortissants étrangers.

Les usagers, de même que les agents, ont bien accepté les perturbations imposées par une amélioration à terme de leurs conditions d'accueil et de travail ; qu'ils soient remerciés pour leur patience.

### Le nouveau dispositif concernant le permis de conduire

Ce nouveau dispositif appelé « FAETON » permet la délivrance des permis de conduire sécurisés, de type « carte bancaire » est mis en place depuis le 16 septembre dernier. Deux sites accueillent le public pour le dépôt des demandes de permis de conduire : à la préfecture d'Agen et à la sous-préfecture de Marmande.

Au moment du dépôt, une signature est demandée, imposant un déplacement de l'intéressé lui-même au guichet aux fins de vérification de l'identité du demandeur. Le permis de conduire est ensuite fabriqué par l'imprimerie nationale et renvoyé, par courrier, au domicile du conducteur (ou remis en préfecture dans certains cas).

#### Quelques conseils pratiques

- ✓ La **déclaration de perte du permis de conduire** doit être effectuée à la préfecture d'Agen ou à la sous-préfecture de Marmande
- Le vol de son permis de conduire doit être déclaré auprès des services de police ou de gendarmerie.

#### ✓ Les horaires d'ouverture des guichets « permis de conduire » :

- à la préfecture à Agen : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h,
- à la sous-préfecture de Marmande les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h.

Les personnes ayant des démarches à faire relatives au permis de conduire, résidant :

- sur les arrondissements d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot doivent se présenter aux guichets de la préfecture à Agen,
- sur les arrondissements de Nérac et Marmande, doivent se déplacer à la sous-préfecture de Marmande.

- ✓ **Rappel pour les « cartes grises »** : la demande d'immatriculation d'un véhicule peut être faite par courrier postal, évitant ainsi un déplacement. Les horaires d'ouverture des guichets : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

### Accueil des ressortissants étrangers

Depuis le 13 octobre, les ressortissants étrangers seront tous accueillis en préfecture à Agen, seul site équipé de l'outil informatique (AGDREF), nécessitant la présence physique des demandeurs.

Pour faciliter la gestion des dossiers des intéressés, la prise de rendez-vous sera privilégiée en particulier pour les dépôts de demande et les retraits de titres.

#### Les horaires d'accueil des ressortissants étrangers à Agen :

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h, avec une priorité donnée le mercredi aux demandeurs mineurs.